

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE

Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS

Absentes excusées Mesdames Flavienne MAZARDO-LUBAC, Marie-Hélène BISEUL (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Caroline BAGOT-SIMON (pouvoir donné à Richard HAAS)

Absents excusés Monsieur Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Eric LE BARS)

Secrétaire Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint Monsieur Olivier LE CORVAISIER

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2017-86

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES
CHEMINS DE FER DES COTES DU NORD**

Rapporteur : Monsieur Alain LE CARROU, 1^{er} Adjoint en charge des Finances, du Personnel et de l'Administration Générale

L'Association des Chemins de Fer des Côtes du Nord souhaite faire l'acquisition d'une remorque routière permettant de transporter du matériel de voie de 0,40 m lors de l'installation de leur tramway.

C'est en effet une animation que le public apprécie mais qui nécessite un matériel spécifique.

L'association, par le biais de son président, Monsieur Daniel VALON, a alors adressé un courrier sollicitant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € sachant que ce matériel a un coût total de 2 300 €.

Je vous propose donc :

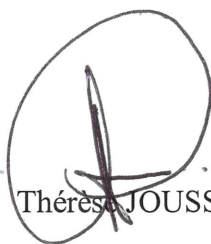
- ⇒ d'approuver l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention à l'association pour un montant de 1 000 €,

⇒ d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

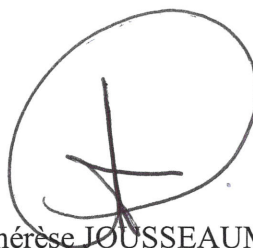
Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Eric TOULGOAT, Isabelle ETIEMBLE, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS et de son pouvoir Caroline BAGOT-SIMON, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS).

Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le 30/11/17
et de la Publication le 30/11/17
La Maire,

Pour extrait conforme,
Langueux, le 22 novembre 2017
La Maire,



Thérèse JOUSSEUME



Thérèse JOUSSEUME